



Ouverture du dispositif REAGIR en Moselle

Dans le cadre du plan d'urgence en faveur de l'agriculture, le Conseil régional a généralisé les cellules REAGIR préalablement initiées en Champagne Ardennes dans les dix départements du Grand Est. En Moselle, le dispositif est désormais actif et fonctionne selon les modalités détaillées ci-dessous.

Présidée par la DDT de la Moselle, la cellule REAGIR est animée par la Chambre d'agriculture de la Moselle et va se réunir une fois tous les deux à trois mois pour examiner les demandes, ainsi que les diagnostics et audits réalisables avec l'appui financier du Conseil régional Grand Est. Les exploitations confrontées à des difficultés économiques qui souhaitent rentrer dans la démarche REAGIR doivent le faire sur la base du volontariat et dans le cadre sociétaire, tous les associés doivent valider la demande d'accompagnement.

La cellule REAGIR fonctionne sur la base d'une charte de stricte confidentialité signée par l'ensemble des participants : DDT, Chambre d'agriculture, MSA, coopératives, banques (Crédit Agricole, BPL, Crédit Mutuel) et centres de gestion. Si besoin, des opérateurs extérieurs peuvent apporter leur contribution au recensement des situations fragiles et leurs compléments d'analyses pour les dossiers qui le nécessitent. L'analyse des situations repose sur un regard croisé des différents membres de la cellule REAGIR.

Après analyse des demandes, la cellule REAGIR propose deux niveaux d'interventions et de prestations de conseils, réalisées par un opérateur agréé par le Conseil régional et librement choisi par les agriculteurs :

- la réalisation de diagnostics pour analyse de la situation de l'exploitation, de qualification de son niveau et de la nature de ses difficultés. L'objectif du diagnostic est de cerner les modalités d'accompagnement à proposer aux exploitants,

- la réalisation de plans stratégiques de réorientation ou de plan REAGIR, selon le niveau de gravité mis en évidence par le diagnostic. Ces deux types de prestations nécessitent un audit complet de l'exploitation conclu par des préconisations de solutions de sortie de crise. Un plan d'actions avec les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir est également formalisé et doit être validé par l'exploitant et l'ensemble de ses partenaires.

La prestation de diagnostic est totalement gratuite pour les exploitants agricoles. Les audits sont subventionnés par le Conseil régional avec un plafond de 1.500 € HT.



REAGIR 57

VOUS ÊTES CONFRONTÉS à des DIFFICULTÉS ?

Vous recherchez un avis extérieur sur votre situation ?

Vous vous interrogez sur les orientations possibles pour votre exploitation ?

Vous avez besoin d'un appui pour échanger avec vos partenaires et rechercher des solutions concertées ?

VOUS AVEZ BESOIN d'un ACCOMPAGNEMENT ?

REAGIR 57

permet aux exploitants

retenus par le comité technique départemental

de BENEFICIER

● d'un DIAGNOSTIC GRATUIT

Réalisé par un opérateur de votre choix agréé par le Conseil Régional Grand Est

● d'un AUDIT avec ÉLABORATION d'un PLAN d'ACTION

Associant l'ensemble des partenaires de l'exploitation

Réalisé par un opérateur de votre choix agréé par le Conseil Régional Grand Est

Financé dans la limite de 1500 € HT par le Conseil Régional Grand Est

Pour rentrer dans le dispositif :

CONTACTEZ la cellule REAGIR 57

Chambre d'agriculture de la Moselle

tél: 03 87 66 12 49 ou 03 87 66 04 41

Ecole des Cadres des Jeunes Agriculteurs de Moselle



L'Ecole des Cadres a été mise en place par les Jeunes agriculteurs de Moselle afin de former de futurs dirigeants. Les jeunes participent à plusieurs modules répartis sur deux hivers.

Lundi 20 mars, Antoine Henrion, Président et Denis Stragier, Directeur de la Chambre d'agriculture, leur ont présenté le fonctionnement des Chambres d'agriculture.

AGENDA

30 AVRIL : «Un dimanche de fête à la campagne»

22^e édition des portes ouvertes «Un dimanche de fête à la campagne». 25 fermes ouvrent leurs portes pour faire découvrir au grand public leur métier et leurs productions. Liste des participants sur www.moselle.chambre-agriculture.fr

Comité de rédaction du 24/03/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

FORMATION

Biosécurité en élevage de volailles

Lundi 24 avril à Metz, la Chambre d'agriculture de la Moselle propose une dernière formation aux éleveurs de volailles pour les accompagner dans la mise en place de leur plan de biosécurité. Le Dr Messin vétérinaire spécialiste en élevage avicole sera l'intervenant.

Suite à l'épisode d'influenza aviaire, l'application d'un plan de biosécurité dans les élevages commerciaux de volailles est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2016 dans toute la France. L'arrêté oblige les éleveurs et leur personnel permanent à se former à la gestion d'un plan de biosécurité : Les attestations de formation font partie des pièces à joindre au plan. Le Ministère de l'agriculture organisera des contrôles pour vérifier la mise en place de ce plan sur vos exploitations à partir de fin 2017.

Cette formation vous permettra de prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et de comprendre les risques liés à la propagation du virus. Vous apprendrez à conce-

Suite à l'épisode d'influenza aviaire, l'application d'un plan de biosécurité dans les élevages commerciaux de volailles est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2016 dans toute la France.



voir et gérer un plan de biosécurité : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser, les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en œuvre.

«Formation constructive et très intéressante qui m'a permis de faire le point sur ce que je dois

faire» a conclu un participant de la dernière session.

Le nombre de participants à cette session de formation est limité à quinze. Inscription et renseignement : clotilde.girard@moselle.chambagri.fr ou 06 30 22 17 12. marguerite-marie.petiau@moselle.chambagri.fr ou 03 87 66 12 60.